

**COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA  
PECHE (ICSF)  
INTERNATIONAL OCEAN INSTITUTE (IOI) INDE**

**Forger l'Unité: les communautés côtières  
et l'avenir de l'Océan Indien**

**IIT Madras, Chennai  
9-13 Octobre 2001**

**DECLARATION (*Vision Statement*)**

1. Nous, participant(e)s de treize pays de la région de l'Océan Indien - Mozambique, Afrique du Sud, Kenya, Tanzanie, Madagascar, Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh, Thaïlande, Indonésie, Maldives and Seychelles – avec des délégué(e)s de France, Belgique, Royaume Uni et de Norvège, nous sommes rencontrés à Chennai (Madras) – Inde du 9 au 13 octobre 2001. Nous faisons partie d'organisations de pêcheurs à petite échelle, d'instituts de recherche, d'universités, d'ONG, de gouvernements. Notre objectif était de discuter les enjeux et envisager quelles mesures sont appropriées pour forger l'unité entre les communautés côtières de la région Océan Indien, dans une perspective d'utilisation durable et équitable des ressources.
2. L'Océan Indien possède une grande diversité biologique marine et abrite le plus grand nombre d'espèces commerciales de poissons au monde. Le poisson y est une source de nourriture, d'emplois et de rentrées en devises importante pour la région. Cette région compte également le plus grand nombre de pêcheurs au monde. La majorité de ces pêcheurs viennent du secteur à petite échelle, qui utilisent une grande diversité d'engins et d'embarcations de pêche. Une proportion significative de la population de l'Océan Indien vit dans la pauvreté, et d'un point de vue environnemental et socio-économique, les communautés côtières de pêche sont parmi les plus vulnérables.
3. La rapide croissance économique, sans considérations adéquate du principe d'équité, attisée par les pressions de la libéralisation et de la mondialisation, a provoqué l'expansion anarchique des activités économiques dans les zones côtières. Celles-ci incluent, entre autres, le développement urbain rapide, l'augmentation du nombre des unités industrielles polluantes, la croissance du tourisme de luxe et l'expansion de l'aquaculture industrielle. Cela a précipité la dégradation des habitats en zone côtière et, souvent, conduit au déplacement des communautés côtières de pêche de leurs espaces traditionnels de vie et de travail.

Pour réguler ces tendances, il est impératif:

# d'assurer que des mécanismes légaux et institutionnels adoptant une approche intégrée pour l'accès et l'utilisation des ressources soient mis en

place. Ces mécanismes prendront en compte tant la composante maritime que terrienne de la zone côtière étant donné que ces deux éléments constituent une interface dynamique;

# d'instituer des mécanismes participatifs pour la prise de décision concernant l'utilisation des ressources côtières, conformément au principe de subsidiarité, afin de garantir la représentation des communautés côtières traditionnelles, spécialement ceux impliqués dans les pêcheries artisanales et à petite échelle;

# de garantir des droits prioritaires pour les communautés de pêche sur la zone côtière où ils vivent et sur les ressources aquatiques auxquelles ils ont eu traditionnellement eu accès pour assurer leur gagne-pain;

# de donner la priorité à l'instauration de conditions de vie décentes pour les communautés de pêche côtières afin de sauvegarder leur propre développement.

- 4 La région de l'Océan Indien est caractérisée par une grande biodiversité marine et des écosystèmes hautement productifs mais fragiles. Cependant, dans presque tous les pays de la région Océan Indien, les ressources de pêche dans les eaux côtières sont mal gérées et surexploitées. Alors que cette zone est le pilier de la vie des familles de pêcheurs, elles font souvent l'objet d'incursions de bateaux de pêche nationaux et étrangers. Ces bateaux utilisent souvent des engins non sélectifs comme les chaluts de fond. Ces pratiques non-durables mènent à l'endommagement des engins de pêche des petits pêcheurs et, parfois, à des pertes de vie humaines lors de collisions en mer. Alors qu'il est avéré que des ressources non exploitées existent dans les zones éloignées des côtes, les outils de gestion de ces ressources sont faibles voire inexistent. L'Océan Indien possède également des ressources minérales et pétrolières importantes, qui sont exploitées. C'est également un océan où existe un intense transport maritime et qui sert d'égoût pour les déchets toxiques urbains et industriels. Pour défendre le gagne-pain des communautés de pêche à petite échelle et maintenir la productivité et l'intégrité de cet océan et de ses ressources, il est impératif:

# qu'une approche basée sur les écosystèmes, socialement juste, soit adoptée par les états de la région pour l'utilisation et la gestion des ressources de pêche;

# les états de la région devraient progressivement éliminer les engins destructifs, comme le chalut de fond; évaluer et réduire la surcapacité de pêche, en accord avec le Plan International d'Action pour la Gestion de la Capacité de Pêche. Pour des raisons sociales, économiques et écologiques, la capacité de pêche du secteur industriel engagé dans les mêmes pêcheries que le secteur de la pêche à petite échelle devrait être diminué en priorité;

# les états devraient encourager l'adoption de technologies de pêche durables, sélectives et à petite échelle, fortement liées aux activités en amont et en aval, et qui contribuent à l'amélioration et au maintien des opportunités d'emploi dans les communautés de pêche.

# Les états de la région devraient prévenir la pollution marine provoquée par les activités comme le transport maritime, le développement d'infrastructures, l'extraction de ressources non-vivantes, le rejet de déchets toxiques et autres, l'introduction d'espèces exotiques, ceci en accord avec les conventions internationales pertinentes et les autres instruments internationaux, comme le Plan Global d'Action pour la Protection de l'Environnement Marin contre la Pollution des Activités basées à terre (GPA-LBA)

- 5 Le rôle des femmes dans l'activité économique des communautés de pêche côtière varie selon les endroits et les cultures, mais joue partout un rôle vital pour assurer les moyens d'existence des communautés. La dégradation des écosystèmes côtiers et le déplacement des communautés de pêche de leurs espaces de vie traditionnels ont eu un impact négatif sur la charge de travail et la qualité de vie de ces femmes. Etant donné le manque de reconnaissance du travail des femmes dans les communautés de pêche et l'absence complète de données les concernant, ces aspects sont méconnus. Il est impératif de:

# reconnaître et valoriser le travail des femmes et de développer une base de données sur leur travail dans les communautés côtières de pêche;

# assurer que les espaces existants pour les femmes dans la pêche sont sauvegardés;

# Assurer la participation des femmes dans la gestion des ressources et dans les autres processus de prise de décision;

# Améliorer les conditions de travail des femmes dans les entreprises de transformation du poisson tant dans le secteur organisé que dans le secteur non organisé ou informel.

- 6 Les mouvements trans-frontaliers non autorisés de bateaux de pêcheurs artisans, leur détention subséquente et les peines appliquées par les états est devenu un enjeu majeur tant pour les communautés côtières de pêcheurs que pour les administrateurs qui doivent gérer ce problème. Ceci est souvent une conséquence de la déclaration des Zones Economiques Exclusives (ZEE) en application de la déclaration des Nations Unies sur le Droit de la Mer de 1982, qui a coupé, pour les pêcheurs côtiers, l'accès à leurs zones traditionnelles de pêche. Cependant, ces mouvements trans-frontaliers sont aussi le résultat d'autres pressions comme l'augmentation de capacité des flottes de pêche artisanales et la surexploitation des ressources de pêche côtières locales. Ce problème complexe a besoin de solutions, adaptées aux différents contextes, qui protègent les droits humains des pêcheurs. Il est important que:

# La législation appliquée lors des arrestations et des détentions de pêcheurs dans les eaux des autres états côtiers ne viole pas l'esprit de l'article 73 de la Convention de 1982, ni ne contrevienne aux articles appropriés de, entre autres, l'Accord International sur les Droits Civils et Politiques, 1976 et l'Accord International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, 1976.

Les sanctions pour les actions de pêche illégale devraient être basées sur le principe de proportionnalité.

# Les états devraient, en priorité, disposer des mécanismes nécessaires à la libération et au rapatriement des pêcheurs arrêtés.

# Reconnaissant que l'application rigide des frontières maritimes dans les eaux historiquement utilisées par les communautés qui vivent et pêchent près de ces frontières peut avoir des conséquences tragiques, les intérêts de ces communautés doivent être pris en compte au même titre que le souci de sécurité et les autres intérêts nationaux des états.

# Les pêcheurs à petite échelle appréhendés dans les eaux territoriales ne devraient pas être poursuivis par les lois s'appliquant aux immigrés illégaux. Dans ce cas, le fait que l'acte illégal de pêche se passe dans les eaux territoriales plutôt que dans la ZEE ne devrait pas mener à des sanctions plus sévères que celles appliquées pour des violations similaires dans la ZEE.

# Les pêcheurs ne devraient pas être les victimes des disputes pour la fixation de frontières maritimes entre Etats. Les états devraient trouver des accords pratiques fournissant aux pêcheurs un accès aux ressources de ces zones de pêche dont dépend leur vie et leur gagne-pain.

# Etant donné qu'au moins une partie des raisons pour lesquelles il y a ces déplacements trans-frontaliers est la mauvaise gestion des ressources de la ZEE, les états côtiers devraient améliorer la gestion de leurs ressources de pêche, exercer un contrôle réel sur leur flotte et développer une pêche responsable.

- 7 Le développement de bateaux relativement petits ayant des capacités importantes en termes d'endurance et utilisant des méthodes de pêche sélectives a démontré que les flottes industrielles, souvent en provenance d'états non côtiers, peuvent se révéler superflues pour l'exploitation des ressources hautement migratoires. Afin d'encourager cette évolution d'un secteur à petite échelle au niveau des états côtiers de la zone Océan Indien:

# les états côtiers ayant un surplus de ressources devraient considérer l'octroi d'un accès préférentiel à cette pêche artisanale longue distance, qui devrait faire l'objet d'un contrôle et être sous la responsabilité de l'état du pavillon;

# les états devraient, lorsque l'opportunité se présente, faciliter la conclusion d'un accord qui permette à cette flotte à petite échelle longue distance d'être légalement engagée dans ce type de pêche de façon responsable.

# Les états ne devraient pas exporter leur excès de capacité ni leurs méthodes de pêche destructives;

# Les états devraient pouvoir prévenir, empêcher et éliminer la pêche illégale, non régulée et non documentée (IUU fishing) en accord avec le Plan d'Action

International contre la pêche illégale (IUU). Ceci est un souci particulier pour les états en développement, spécialement les états insulaires des pays en développement, qui dépendent fortement de leurs ressources de pêche pour leur sécurité alimentaire, leur bien être économique et leur développement.

- 8 Dans la région de l’Océan Indien, les principaux bénéficiaires du modèle actuel de pêche pour les stocks de pêche migrateurs de grande valeur commerciale ne sont pas les états côtiers dont les territoires principaux sont en Océan Indien. Au cours de ces dernières décennies, les prises de thonidés par les nations de pêche longue distance dans la région ont augmenté. Cela ne devrait pas être interprété comme un droit d’usage au sens où l’entend la Convention de 1982. Les décisions concernant l’accès à ces ressources devraient plutôt être motivées par:

- # L’existence d’une véritable tradition de pêche pour ces ressources;
- # La dépendance de l’économie d’un pays donné par rapport à ces ressources;
- # Le potentiel de développement social et économique des états insulaires et des autres états en développement de la région.

- 9 Les éléments existent que les accords de pêche signés par les états côtiers avec des nations de pêche longue distance n’ont pas été dans le meilleur intérêt à long terme de leurs économies ou à l’avantage des communautés côtières de pêche. Cela s’explique par le fait qu’une pression déloyale a été exercée en liant les conditions de ces accords d’accès avec des éléments d’aide au développement et de concessions commerciales, en contravention avec les instruments internationaux existants. Afin de créer des accords de pêche équitables, il est nécessaire que:

# Les états appliquent les articles 11.2.7 et 11.2.8 du Code de Conduite de la FAO pour une pêche responsable, décourageant les états de conditionner l’accès aux marchés à l’accès aux ressources.

# Les états devraient développer des politiques nationales de pêche dans lesquelles les droits des communautés côtières de pêche et leurs besoins sont pleinement pris en compte avant d’entrer dans aucune négociation qui octroie des possibilités d’accès pour les nations de pêche à longue distance.

# Les états devraient assurer la transparence dans leurs interactions avec des nations et entreprises de pêche longue distance (accords de pêche, constitution de sociétés mixtes, etc) afin de combattre la corruption;

# Les conditions de travail à bord des bateaux de pêche longue distance devrait être conforme aux déclarations et aux standards de l’Organisation internationale du travail et aux autres normes et lois internationales.

- 10 Les communautés côtières de l’Océan Indien gagneront à avoir de plus grandes interactions et partages d’expériences, d’information, de “capacity building”, de savoir faire et d’alternatives de développement. Nombre de pays de la région Ouest de l’Océan Indien peuvent aussi tirer les enseignements des expériences négatives dans les pays d’Asie pour poursuivre les stratégies de développement

dans le domaine des pêcheries. Un exemple d'impact négatif vécu en Asie est celui que l'aquaculture industrielle de crevettes a eu sur les habitats et la vie des communautés côtières.

- 11 En gardant à l'esprit ces différents éléments, ainsi que de nombreux exemples positifs d'alternatives de développement durable basé sur les communautés, il est impératif de renforcer une coopération sud-sud appropriée. Cela est particulièrement pertinent dans le domaine des ressources humaines et du "capacity building", de l'utilisation de technologies environnementalement appropriées et sélectives, de la conservation des ressources et des mesures de renouvellement de l'écosystème.
- 12 En adoptant cette déclaration au cours de l'Année Internationale des Nations Unies pour le Dialogue entre les Civilisations, et alors que la paix mondiale est en péril, nous sommes spécialement conscients de la responsabilité et du devoir que nous avons de promouvoir la coopération entre les nations et de forger l'unité des communautés côtières pour l'avenir de l'Océan Indien.

Chennai, INDE

13 Octobre 2001